



PUB-NO: WO000028486A1
DOCUMENT-IDENTIFIER: WO 28486 A1
TITLE: OPEN MODE ELECTION METHOD AND SYSTEM
PUBN-DATE: May 18, 2000

INVENTOR-INFORMATION:
NAME HAZAN, THIERRY COUNTRY FR

ASSIGNEE-INFORMATION:
NAME HAZAN THIERRY COUNTRY FR

APPL-NO: FR09902754

APPL-DATE: November 9, 1999

PRIORITY-DATA: FR09814234A (November 9, 1998)

INT-CL (IPC): G07C013/00, G06F017/60

EUR-CL (EPC): G06F017/60 ; G07C013/00

ABSTRACT:

The invention concerns a method and system for election by a first population of persons, of at least a person selected from a second population of candidate-persons. The persons of said first population of persons (I, 1a, 1b, 1c, 1d), each have at their disposal an interactive graphic interface (3a, 3b, 3c, 3d) comprising computing (4a, 4b, 4c, 4d) and control (5a, 5b, 5c, 5d) members for actuating icons (6a, 6b, 6c, 6d) appearing on the interactive interface. The characteristics, in particular the physical characteristics, of the persons belonging to the second population of persons (II, 2a, 2b, 2c, 2d) are displayed (9a, 9b, 9c, 9d) on the graphic interfaces. Said icons are activated, by means of said control members by the persons of the first population of persons who have decided to participate in the voting, in conformity with their choice.

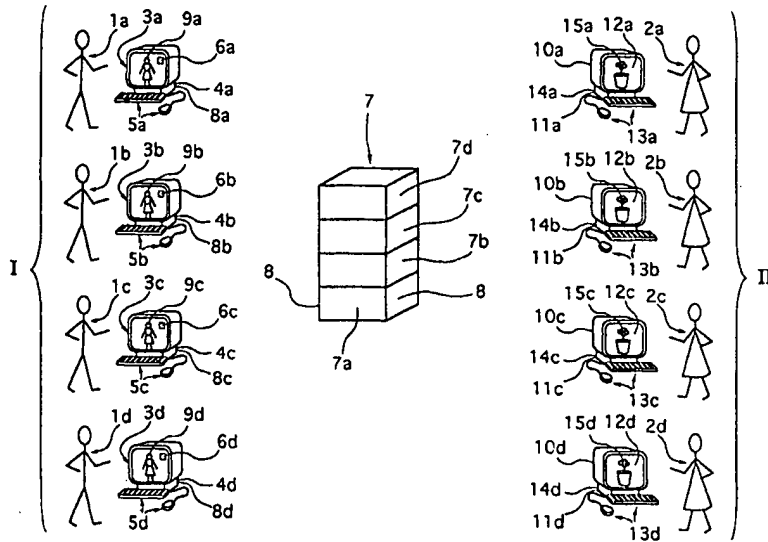


DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

<p>(51) Classification internationale des brevets ⁷ : G07C 13/00, G06F 17/60</p>	<p>A1</p>	<p>(11) Numéro de publication internationale: WO 00/28486 (43) Date de publication internationale: 18 mai 2000 (18.05.00)</p>
<p>(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR99/02754 (22) Date de dépôt international: 9 novembre 1999 (09.11.99) (30) Données relatives à la priorité: 98/14234 9 novembre 1998 (09.11.98) FR (71)(72) Déposant et inventeur: HAZAN, Thierry [FR/FR]; 11, boulevard du Général Koenig, F-92200 Neuilly sur Seine (FR). (74) Mandataire: VIDON, Patrice; Cabinet Patrice Vidon, Immeuble Germanium, 80, avenue des Buttes-de-Coësmes, F-35700 Rennes (FR).</p>	<p>(81) Etats désignés: AE, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW, brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).</p> <p>Publiée <i>Avec rapport de recherche internationale.</i></p>	

(54) Title: OPEN MODE ELECTION METHOD AND SYSTEM
(54) Titre: PROCEDE ET SYSTEME D'ELECTION, EN MODE OUVERT
(57) Abstract

The invention concerns a method and system for election by a first population of persons, of at least a person selected from a second population of candidate-persons. The persons of said first population of persons (I, 1a, 1b, 1c, 1d), each have at their disposal an interactive graphic interface (3a, 3b, 3c, 3d) comprising computing (4a, 4b, 4c, 4d) and control (5a, 5b, 5c, 5d) members for actuating icons (6a, 6b, 6c, 6d) appearing on the interactive interface. The characteristics, in particular the physical characteristics, of the persons belonging to the second population of persons (II, 2a, 2b, 2c, 2d) are displayed (9a, 9b, 9c, 9d) on the graphic interfaces. Said icons are activated, by means of said control members by the persons of the first population of persons who have decided to participate in the voting, in conformity with their choice.



(57) Abrégé

La présente invention concerne un procédé et un système d'élection par une première population de personnes, d'au moins une personne choisie parmi une seconde population de personnes candidates. Les personnes de ladite première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), disposent chacune d'une interface graphique interactive (3a, 3b, 3c, 3d) comportant des organes de calcul (4a, 4b, 4c, 4d) et de commande (5a, 5b, 5c, 5d) pour actionner des icônes (6a, 6b, 6c, 6d) apparaissant sur l'interface interactive. Les caractéristiques, notamment les caractéristiques physiques, des personnes appartenant à la seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) sont visualisées sur (9a, 9b, 9c, 9d) sur les interfaces graphiques. Lesdites icônes sont actionnées, au moyen desdits organes de commande par les personnes de la première population de personnes ayant décidé de participer au vote, conformément à leur choix.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AL	Albanie	ES	Espagne	LS	Lesotho	SI	Slovénie
AM	Arménie	FI	Finlande	LT	Lituanie	SK	Slovaquie
AT	Autriche	FR	France	LU	Luxembourg	SN	Sénégal
AU	Australie	GA	Gabon	LV	Lettonie	SZ	Swaziland
AZ	Azerbaïdjan	GB	Royaume-Uni	MC	Monaco	TD	Tchad
BA	Bosnie-Herzégovine	GE	Géorgie	MD	République de Moldova	TG	Togo
BB	Barbade	GH	Ghana	MG	Madagascar	TJ	Tadjikistan
BE	Belgique	GN	Guinée	MK	Ex-République yougoslave de Macédoine	TM	Turkménistan
BF	Burkina Faso	GR	Grèce	ML	Mali	TR	Turquie
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	MN	Mongolie	TT	Trinité-et-Tobago
BJ	Bénin	IE	Irlande	MR	Mauritanie	UA	Ukraine
BR	B Brésil	IL	Israël	MW	Malawi	UG	Ouganda
BY	Bélarus	IS	Islande	MX	Mexique	US	Etats-Unis d'Amérique
CA	Canada	IT	Italie	NE	Niger	UZ	Ouzbékistan
CF	République centrafricaine	JP	Japon	NL	Pays-Bas	VN	Viet Nam
CG	Congo	KE	Kenya	NO	Norvège	YU	Yougoslavie
CH	Suisse	KG	Kirghizistan	NZ	Nouvelle-Zélande	ZW	Zimbabwe
CI	Côte d'Ivoire	KP	République populaire démocratique de Corée	PI	Pologne		
CM	Cameroun	KR	République de Corée	PT	Portugal		
CN	Chine	KZ	Kazakstan	RO	Roumanie		
CU	Cuba	LC	Sainte-Lucie	RU	Fédération de Russie		
CZ	République tchèque	LI	Liechtenstein	SD	Soudan		
DE	Allemagne	LK	Sri Lanka	SE	Suède		
DK	Danemark	LR	Libéria	SG	Singapour		
EE	Estonie						

Procédé et système d'élection, en mode ouvert.

La présente invention concerne un procédé et un système d'élection et/ou de sélection, en mode ouvert.

Plus particulièrement, l'invention concerne un procédé d'élection et/ou de
5 sélection, en mode ouvert, par une première population de personnes, d'au moins
une personne choisie parmi une seconde population de personnes et/ou d'au
moins un objet, un animal ou une plante choisie parmi un ensemble d'objets,
d'animaux, ou de plantes présentés par ladite seconde population de personnes. Le
procédé selon l'invention est qualifié d'ouvert en ce sens que les personnes de la
10 première population de personnes qui désirent participer à l'élection et/ou à la
sélection sont entièrement libres de le faire et ne sont inscrites sur aucune liste
préalablement à leur vote. De même, les personnes qui appartiennent à la seconde
population de personnes et qui se présentent à une élection ou qui présentent un
objet, un animal ou une plante au choix sélectif des personnes de la première
15 population de personnes sont totalement libres de leur candidature et ne sont
inscrites sur aucune liste préalablement à leur désir d'être candidat.

Une pulsion naturelle conduit certains d'entre nous à recueillir les suffrages
des autres pour des caractéristiques physiques, intellectuelles et/ou morales qui
nous paraissent dignes d'intérêt et dont nous souhaitons faire bénéficier les autres.
20 De même, une pulsion naturelle nous conduit à porter un jugement sur les
caractéristiques physiques, intellectuelles et/ou morales de personnes qui se
présentent à nous. Ces pulsions concernent également des objets (notamment pris
au sens large des monuments, des lieux et/ou des événements historiques), des
animaux et/ou des plantes. Selon le cas, nous recherchons auprès des autres une
25 adhésion à nos choix ou nous souhaitons faire connaître aux autres notre opinion
sur les choix qui nous sont proposés.

Les techniques actuelles permettant de faire acte de candidature et/ou de
faire connaître ses choix passent par des supports papiers, dont la diffusion longue
et coûteuse ne s'applique pas à la satisfaction d'une pulsion spontanée. En outre,
30 ces techniques impliquent un contexte public, alors que certains choix et/ou

certaines candidatures s'exprimeraient plus librement si elles pouvaient être effectués à partir de lieux plus intimes tels que le domicile personnel ou le lieu de travail.

Le procédé selon la présente invention a pour objet d'apporter une solution
5 technique à ce problème. Sa mise en oeuvre industrielle permet notamment d'apporter une contribution à la communication des opinions et des idées.

Selon l'invention, les personnes appartenant à ladite première population de personnes disposent chacune d'une interface graphique interactive comportant des organes de calcul et de commande. Ces organes de calcul et de commande sont
10 utilisés pour actionner, de manière connue en soi, des icônes apparaissant sur l'interface interactive.

Le procédé selon l'invention comprend l'étape d'établir une liste des personnes volontaires appartenant à la seconde population de personnes et/ou une liste des objets, des animaux ou des plantes présentés par les personnes de ladite
15 seconde population de personnes.

Le procédé selon l'invention comprend en outre l'étape de porter lesdites listes à la connaissance des personnes de la première population personnes. Ces listes apparaissent sur les interfaces interactives dont elles disposent de telle sorte que chacune d'entre elles peut, si elle le désire, participer à l'élection et/ou à la
20 sélection des personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes mentionnées sur lesdites listes.

Le procédé selon l'invention comprend en outre l'étape de visualiser sur l'interface graphique dont dispose chacune des personnes appartenant à la première population personnes les caractéristiques, notamment les caractéristiques
25 physiques, des personnes candidates (par exemple leur visage, leur silhouette, leurs attitudes). Sur l'interface interactive apparaît également une représentation graphique des objets, des animaux ou des plantes mentionnées sur lesdites listes.

Le procédé selon l'invention comprend en outre l'étape d'activer sur l'interface graphique dont dispose chacune des personnes appartenant à la première
30 population personnes les icônes correspondant aux choix proposés. Ces icônes

peuvent se présenter sous la forme de dessins symboliques ou de textes en clair. Lesdites icônes sont actionnées, au moyen desdits organes de commande, par les personnes de la première population de personnes ayant décidé de participer au vote et/ou à la sélection, conformément à leur choix.

5 Le procédé selon l'invention comprend en outre l'étape de déterminer la personne élue et/ou l'objet, l'animal ou la plante sélectionnée en fonction des icônes actionnées au moyen desdits organes de commande. Ainsi par exemple, on peut décompter le nombre de fois où l'icône correspondant à un candidat a été actionnée. Le candidat dont l'icône a été actionnée le plus grand nombre de fois
10 est élu. D'autres modes de scrutin, d'autres règlements peuvent être adoptés sans sortir du champ de la présente invention.

Avantageusement, le procédé selon l'invention comprend en outre l'étape d'attribuer une récompense aux personnes de la première population de personnes ayant porté leur choix sur la personne de la seconde population de personnes qui a
15 été élue et/ou sur l'objet, l'animal ou la plante qui ont été sélectionnés. Le procédé selon l'invention permet en effet de relever, pour les personnes de la première population de personnes qui le souhaitent, leurs coordonnées. Il est ainsi possible d'identifier les personnes de la première population personnes qui ont porté leur choix sur la personne de la seconde population de personnes qui a été élue et/ou
20 sur l'objet, l'animal ou la plante qui ont été sélectionnés. Par conséquent, il est possible de faire parvenir à ces personnes une contrepartie récompensant leur participation au choix du candidat. Un tel mécanisme a pour effet d'inciter un plus grand nombre de personnes à participer au processus d'élection ou au processus de sélection d'un objet, d'un animal et/ou d'une plante.

25 De préférence, dans le cas des objets, des animaux ou des plantes, la personne ayant fait connaître son choix au moyen de l'interface graphique actionnée par l'organe de commande, peut émettre au moyen d'un clavier associé à l'interface graphique, une enchère. La personne qui a émis la plus forte enchère devient alors propriétaire de l'objet, de l'animal ou de la plante.

30 La présente invention concerne également un système d'élection, en mode

ouvert, par une première population de personnes, d'au moins une personne choisie parmi une seconde population de personnes. La présente invention concerne également un système de sélection, en mode ouvert, par une première population de personnes, d'au moins un objet, un animal ou une plante choisie
5 parmi un ensemble d'objets, d'animaux, ou de plantes présentés par ladite seconde population de personnes.

Les personnes de ladite première population de personnes disposent chacune d'une interface graphique interactive comportant des organes de calcul et de commande pour actionner des icônes apparaissant sur l'interface interactive.

10 Le système selon l'invention comprend un serveur comportant des premiers moyens de calcul informatique pour établir une liste des personnes volontaires appartenant à la seconde population de personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes présentés par ladite seconde population de personnes.

Le système selon l'invention comprend en outre des moyens de
15 transmission, notamment un réseau de communication informatique de type Internet, pour transmettre ladite liste entre le serveur et les interfaces interactives dont disposent les personnes de la première population personnes, de telle sorte que chacune d'entre elles a connaissance de ladite liste et peut, si elle le désire, participer à l'élection et/ou à la sélection des personnes et/ou des objets, des
20 animaux ou des plantes mentionnés sur ladite liste.

Le système selon l'invention comprend en outre des moyens de visualisation pour visualiser sur l'interface graphique dont dispose chacune des personnes appartenant à la première population personnes les caractéristiques, notamment les caractéristiques physiques, des personnes et/ou des objets, des
25 animaux ou des plantes, mentionnés sur ladite liste. Ledit serveur comprend des seconds moyens de calcul pour activer sur l'interface graphique les icônes correspondant aux choix proposés, lors des phases d'élection et/ou de sélection. Lesdites icônes sont actionnées, au moyen desdits organes de commande, par les personnes de la première population de personnes ayant décidé de participer au
30 vote et/ou à la sélection, conformément à leur choix. Lors des phases d'élection

et/ou de sélection lesdites icônes, activées par le serveur, ne peuvent être actionnées qu'une seule fois. Autrement dit un seul vote est possible par interface graphique. Lesdits choix sont transmis au serveur par le réseau de communication informatique.

5 Le système selon l'invention est en outre tel que le serveur comprend des troisièmes moyens de calcul pour déterminer la personne élue et/ou l'objet, l'animal ou la plante sélectionné en fonction des icônes actionnées au moyen desdits organes de commande.

Avantageusement, le serveur comporte des moyens informatiques pour
10 dresser la liste des personnes de la première population de personnes qui ont porté leur choix sur la personne de la seconde population de personnes qui a été élue et/ou sur l'objet, l'animal ou la plante qui a été sélectionné. Ainsi il est possible de leur faire parvenir une récompense en contrepartie à leur participation.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture
15 de la description de variantes de réalisation de l'invention, données à titre d'exemple indicatif et non limitatif, et de la figure 1 qui représente le schéma d'un système selon l'invention; dans le cas de l'élection de "Miss Internet".

Le système décrit en se référant à la figure 1 concerne l'élection de "Miss Internet".

20 Une première population de personnes I, 1a, 1b, 1c, 1d, va procéder à l'élection d'une jeune femme 2b remarquable par sa beauté et ses qualités personnelles. Cette jeune femme 2b va être choisie parmi d'autres jeunes femmes II, 2a, 2b, 2c, 2d. Ces jeunes femmes disposent chacune d'une interface graphique interactive 10a, 10b, 10c, 10d. Chaque interface graphique 10a, 10b, 10c, 10d
25 comporte un organe de calcul 11a, 11b, 11c, 11d, un écran de visualisation 12a, 12b, 12c, 12d, des organes de commande 13a, 13b, 13c, 13d se présentant sous la forme d'un clavier et d'une souris. Chaque interface graphique 10a, 10b, 10c, 10d est connecté via un réseau de communication informatique 8, 14a, 14b, 14c, 14d du type Internet à un serveur 7. Les jeunes femmes 2a, 2b, 2c, 2d transmettent au
30 serveur 7 au moyen des interfaces graphiques 10a, 10b, 10c, 10d via le réseau de

communication 8, 14a, 14b, 14c, 14d leur décision d'être candidates à l'élection de "Miss Internet" et fournissent au serveur 7 conformément au règlement fixé pour cette élection, les données qui leur sont spécifiques. Elles peuvent également transférer, au serveur 7, par ces mêmes moyens, une image scannée de leur visage
5 ou de leur silhouette. Elles peuvent aussi communiquer par courrier au centre serveur 7, les photos les concernant.. Ces photos sont scannées par le centre serveur et mémorisées dans la banque de données du serveur 7. Le serveur 7 comporte des premiers moyens de calcul informatique 7a pour établir une liste des jeunes femmes candidates II, 2a, 2b, 2c, 2d. De préférence, les candidates sont
10 invitées à verser un droit d'entrée au centre serveur destiné à financer l'organisation de l'élection. Elles peuvent le faire, de manière connue en soi, en utilisant les moyens de paiement du commerce électronique, notamment leur carte bancaire. Les candidates trouveront dans la satisfaction de rechercher les suffrages des autres et dans la perspective d'être élue la contrepartie de leur contribution
15 financière.

Les personnes I, 1a, 1b, 1c, 1d qui ont décidé de participer à l'élection de "Miss Internet" disposent chacune d'une interface graphique interactive 3a, 3b, 3c, 3d comportant des organes de calcul 4a, 4b, 4c, 4d et de commande 5a, 5b, 5c, 5d pour actionner des icônes 6a, 6b, 6c, 6d apparaissant sur l'interface graphique
20 interactive 3a, 3b, 3c, 3d. Chaque interface graphique interactive II, 3a, 3b, 3c, 3d est connectée, via le réseau de communication 8, 8a, 8b, 8c, 8d au serveur 7. Ainsi la liste des candidates 2a, 2b, 2c, 2d et les données les concernant peuvent être transmises aux interfaces interactives 3a, 3b, 3c, 3d des personnes I, 1a, 1b, 1c, 1d qui en font la demande. Les interfaces graphiques interactives 3a, 3b, 3c, 3d
25 comportent des moyens de visualisation pour visualiser 9a, 9b, 9c, 9d les caractéristiques, notamment les caractéristiques physiques, des candidates 2a, 2b, 2c, 2d (leur visage, leur silhouette).

Le serveur 7 comprend des seconds moyens de calcul 7b pour activer sur l'interface graphique 3a, 3b, 3c, 3d les icônes 6a, 6b, 6c, 6d correspondant aux
30 choix proposés, lors des phases d'élection et/ou de sélection. Par exemple, les

seconds moyens de calcul 7b peuvent activer une icône se présentant sous la forme de deux boules, l'une noire, l'autre blanche. Les icônes 6a, 6b, 6c, 6d sont actionnées, au moyen desdits organes de commande 5a, 5b, 5c, 5d, par les personnes I, 1a, 1b, 1c, 1d qui ont décidé de participer au vote, conformément à leur choix. Ainsi, si la personne 1a a décidé d'apporter son soutien à la candidate 2b dont il a la représentation graphique 9a sur son interface graphique interactive 3a, il utilise sa souris 5a pour cliquer sur la boule blanche de l'icône 6a. Les icônes 6a, 6b, 6c, 6d peuvent également se présenter sous la forme de tableurs dans lesquels les personnes participant à l'élection peuvent entrer des notes au moyen du clavier 5a, selon différents critères fixés par le règlement tels que : appréciation du visage, de la silhouette, de la présence, etc. ...

Les choix et notations des participants à l'élection sont transmis au serveur 7 par le réseau de communication informatique 8, 8a, 8b, 8c, 8d.

Le serveur 7 comprend des troisièmes moyens de calcul 7c pour déterminer la personne élue 2b en fonction des icônes 6a, 6b, 6c, 6d actionnées au moyen desdits organes de commandes 5a, 5b, 5c, 5d. Par exemple, le règlement peut prévoir les clés de pondération applicables aux notes entrées dans les tableurs-icônes 6a, 6b, 6c, 6d. Les moyens de calcul 7c appliquent ces barèmes pour déterminer le score de chaque candidate 2a, 2b, 2c, 2d.

Le serveur 7 comportant en outre des moyens informatiques 7d pour dresser la liste des personnes II, 1a, 1b, 1c, 1d qui ont porté leur choix sur la personne 2b qui a été élue. Ainsi, si ces personnes ont accepté de communiquer leurs coordonnées, elles recevront une récompense pour avoir participé au vote et fait le bon choix.

Dans d'autres variantes de réalisation, le système selon l'invention peut être mis en oeuvre pour sélectionner un objet, un animal ou une plante. Dans le cas représenté sur la figure 1, on a considéré le cas où les personnes 2a, 2b, 2c, 2d ont présenté à un concours une plante 15a, 15b, 15c, 15d (notamment une orchidée) ayant leur préférence. De la même manière que dans le cas de l'élection de "Miss Internet", les caractéristiques de cette plante, sa représentation graphique 15a,

15b, 15c, 15d a été transmise par liaison Internet sur les interfaces graphique 3a, 3b, 3c, 3d des personnes 1a, 1b, 1c, 1d participant à la sélection de la plante qui doit être couronnée. Au terme d'un processus comparable à celui qui a été décrit en se référant à l'élection de "Miss Internet" une des plantes présentées, par exemple la plante 15c, atteint le score le plus élevé et reçoit le premier prix.

Simultanément à ce processus de sélection ou indépendamment de celui-ci, un mécanisme d'enchères peut être mis en place. A cette fin, pour émettre leurs enchères à destination du serveur 7, les personnes 1a, 1b, 1c, 1d utilisent les claviers 5a, 5b, 5c, 5d associés aux interfaces graphiques interactives 3a, 3b, 3c, 3d. La personne qui a émis la plus forte enchère devient propriétaire de l'objet, de l'animal ou de la plante ainsi mise en vente. De préférence, pour avoir le droit de porter une enchère, les personnes 1a, 1b, 1c, 1d doivent acquitter au centre serveur, de manière connue en soi (par exemple en utilisant les techniques du commerce électronique à distance), une somme forfaitaire prédéterminée pour chaque enchère.

Revendications.

1. Procédé d'élection et/ou de sélection, en mode ouvert, par une première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), d'au moins une personne choisie (2b) parmi une seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) et/ou d'au moins un objet, un animal ou une plante (15c) choisie parmi un ensemble d'objets, d'animaux, ou de plantes (15a, 15b, 15c, 15d) présentés par ladite seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) ;
- les personnes de ladite première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), disposant chacune d'une interface graphique interactive (3a, 3b, 3c, 3d) comportant des organes de calcul (4a, 4b, 4c, 4d) et de commande (5a, 5b, 5c, 5d) pour actionner des icônes (6a, 6b, 6c, 6d) apparaissant sur l'interface interactive (3a, 3b, 3c, 3d) ;
- ledit procédé comprenant l'étape :
- d'établir (7, 7a) une liste des personnes volontaires appartenant à la seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) et/ou des objets, des animaux ou des plantes (15a, 15b, 15c, 15d) présentés par ladite seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d),
 - de porter ladite liste à la connaissance des personnes de la première population personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), sur les interfaces interactives (3a, 3b, 3c, 3d) dont elles disposent de telle sorte que chacune d'entre elles peut, si elle le désire, participer à l'élection et/ou à la sélection des personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes mentionnés sur ladite liste,
 - de visualiser (9a, 9b, 9c, 9d) sur l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d) dont dispose chacune des personnes appartenant à la première population personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), les caractéristiques, notamment les caractéristiques physiques, des personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes, mentionnés sur ladite liste,
 - d'activer (7) sur l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d) dont dispose chacune des personnes appartenant à la première population personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d) les icônes (6a, 6b, 6c, 6d) correspondant aux choix proposés,

lesdites icônes (6a, 6b, 6c, 6d) étant actionnées, au moyen desdits organes de commande (5a, 5b, 5c, 5d), par les personnes de la première population de personnes (1a, 1b, 1c, 1d) ayant décidé de participer au vote et/ou à la sélection, conformément à leur choix,

5 - de déterminer la personne élue (2b) et/ou l'objet, l'animal ou la plante (15c) sélectionné en fonction des icônes (6a, 6b, 6c, 6d) actionnées au moyen desdits organes de commande (5a, 5b, 5c, 5d),

 - d'attribuer une récompense aux personnes (1a, 1c.) de la première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d) ayant porté leur choix sur la personne
10 (2b) de la seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) qui a été élue et/ou sur l'objet, l'animal ou la plante (15c) qui ont été sélectionnés.

2. Procédé selon la revendication 1, tel que dans le cas des objets, des animaux ou des plantes, la personne (1a, 1b, 1c, 1d) ayant fait connaître son choix au moyen de l'icône (6a, 6b, 6c, 6d) de l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d)
15 actionné par l'organe de commande (5a, 5b, 5c, 5d) émet, au moyen d'un clavier (5a, 5b, 5c, 5d) associé à l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d), une enchère, de telle sorte que la personne qui a émis la plus forte enchère devient propriétaire de l'objet, de l'animal ou de la plante (15d).

3. Système d'élection et/ou de sélection, en mode ouvert, par une première
20 population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), d'au moins une personne (2b) choisie parmi une seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) et/ou d'au moins un objet, un animal ou une plante (15c) choisie parmi un ensemble d'objets, d'animaux, ou de plantes (15a, 15b, 15c, 15d) présentés par ladite seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) ;

25 les personnes de ladite première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d) disposant chacune d'une interface graphique interactive (3a, 3b, 3c, 3d) comportant des organes de calcul (4a, 4b, 4c, 4d) et de commande (5a, 5b, 5c, 5d) pour actionner des icônes (6a, 6b, 6c, 6d) apparaissant sur l'interface interactive (3a, 3b, 3c, 3d) ;

30 ledit système comprenant :

- un serveur (7) comportant des premiers moyens de calcul informatique (7a) pour établir une liste des personnes volontaires appartenant à la seconde population de personnes (II, 2a, 2b, 2c, 2d) et/ou des objets, des animaux ou des plantes (15a, 15b, 15c, 15d) présentés par ladite seconde population de personnes
- 5 (II, 2a, 2b, 2c, 2d),
- des moyens de transmission (8, 8a, 8b, 8c, 8d), notamment un réseau de communication informatique de type Internet, pour transmettre ladite liste entre le serveur (7) et les interfaces interactives (3a, 3b, 3c, 3d) dont disposent les personnes de la première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d), de telle sorte
- 10 que chacune d'entre elles a connaissance de ladite liste et peut, si elle le désire, participer à l'élection et/ou à la sélection des personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes mentionnés sur ladite liste,
- des moyens de visualisation (9a, 9b, 9c, 9d) pour visualiser sur l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d) dont dispose chacune des personnes appartenant à la
- 15 première population de personnes (I, 2a, 2b, 2c, 2d) les caractéristiques, notamment les caractéristiques physiques, des personnes et/ou des objets, des animaux ou des plantes, mentionnés sur ladite liste,
- ledit serveur (7) comprenant des seconds moyens de calcul (7b) pour activer sur l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d) les icônes (6a, 6b, 6c, 6d) correspondant aux
- 20 choix proposés, lors des phases d'élection et/ou de sélection,
- lesdites icônes (6a, 6b, 6c, 6d) étant actionnées, au moyen desdits organes de commande (5a, 5b, 5c, 5d), par les personnes de la première population de personnes (I, 1a, 1b, 1c, 1d) ayant décidé de participer au vote et/ou à la sélection, conformément à leur choix,
- 25 lesdits choix étant transmis au serveur (7) par le réseau de communication informatique (8, 8a, 8b, 8c, 8d),
- ledit serveur (7) comprenant des troisièmes moyens de calcul (7c) pour déterminer la personne élue (2b) et/ou l'objet, l'animal ou la plante sélectionné (15c) en fonction des icônes (6a, 6b, 6c, 6d) actionnées au moyen desdits organes de
- 30 commande (5a, 5b, 5c, 5d),

ledit serveur (7) comportant en outre des moyens informatiques (7d) pour dresser la liste des personnes de la première population de personnes (II, 1a, 1b, 1c, 1d) ayant porté leur choix sur la personne de la seconde population de personnes (2b) qui a été élue et/ou sur l'objet, l'animal ou la plante (15c) qui a été sélectionnée.

- 5 4. Système selon la revendication 3, tel qu'il comprend en outre des moyens pour émettre une enchère à destination du serveur, notamment un clavier (5a, 5b, 5c, 5d) associé à l'interface graphique (3a, 3b, 3c, 3d),
de telle sorte que dans le cas des objets, des animaux ou des plantes, la personne peut émettre une enchère au moment où elle fait connaître son choix ; la personne
10 ayant émis la plus forte enchère devient propriétaire de l'objet, de l'animal ou de la plante.

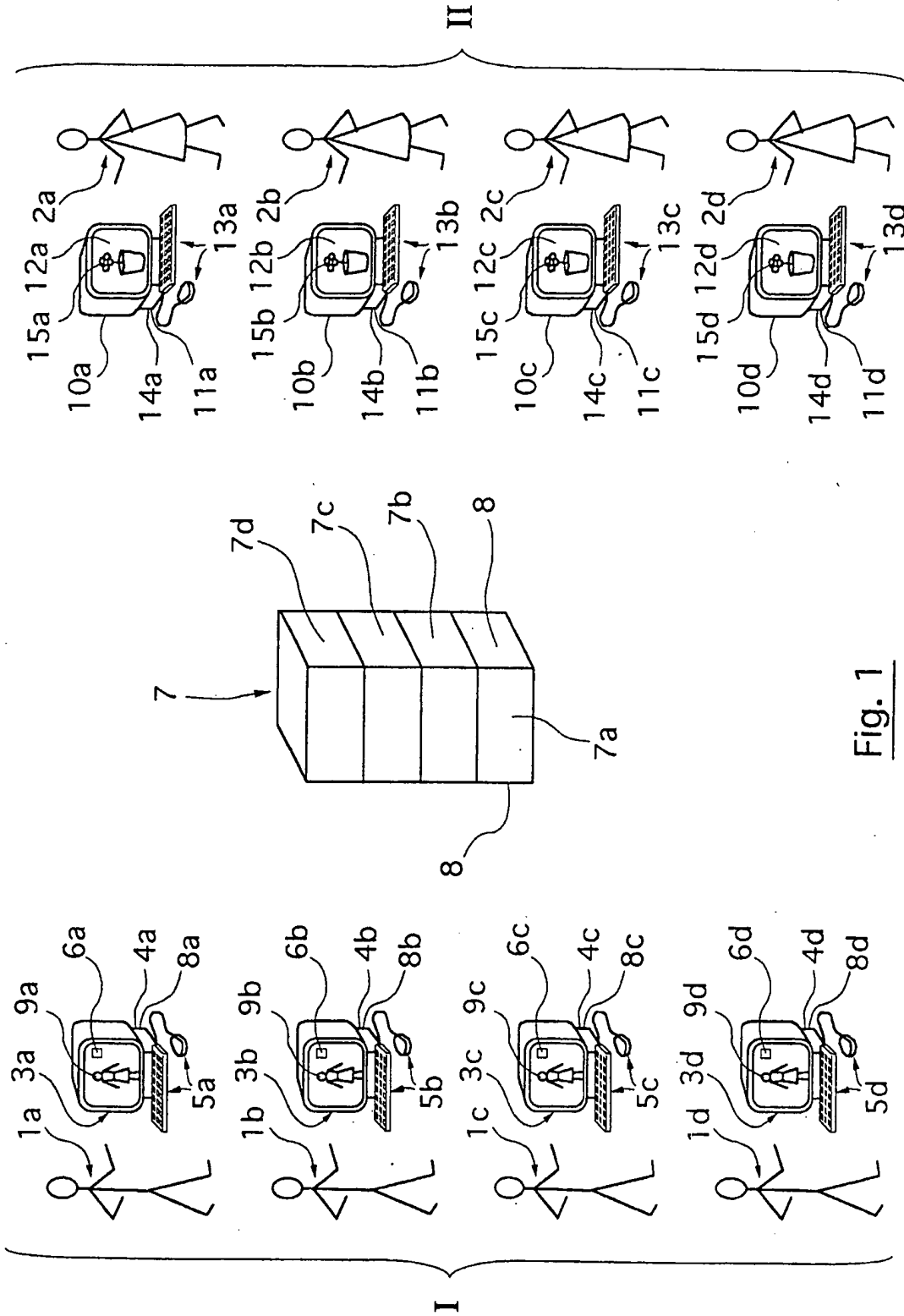


Fig. 1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 99/02754

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
 IPC 7 G07C13/00 G06F17/60

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
 IPC 7 G07C G06F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	DE 196 43 690 A (S FÖRSTL) 30 April 1998 (1998-04-30) abstract column 1, paragraph 1 -column 3, paragraph 2	1,3
X	EP 0 577 921 A (THE CENTER FOR POLITICAL PUBLIC RELATIONS, INC.) 12 January 1994 (1994-01-12)	1,3
Y	abstract column 1, line 1 -column 1, line 44 column 7, line 23 -column 7, line 53 column 14, line 55 -column 15, line 11; figure 14	2,4
	--- -/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

Special categories of cited documents:

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

18 January 2000

Date of mailing of the international search report

26/01/2000

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Skulikaris, I

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/FR 99/02754

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	US 5 794 210 A (CYBERGOLD, INC.) 11 August 1998 (1998-08-11) abstract column 7, line 48 -column 7, line 60 ---	2,4
A	WO 98 34187 A (AUTOCOM APS) 6 August 1998 (1998-08-06) abstract ---	2,4
A	WO 96 34356 A (FLEANT, INC.) 31 October 1996 (1996-10-31) abstract page 2, line 27 -page 2, line 28 page 9, line 21 -page 11, line 30 -----	1-4

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 99/02754

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE 19643690 A	30-04-1998	NONE	
EP 0577921 A	12-01-1994	JP 2747171 B JP 6028382 A DE 69318893 D DE 69318893 T HK 1011833 A KR 133954 B US 5377099 A	06-05-1998 04-02-1994 09-07-1998 22-10-1998 16-07-1999 15-05-1998 27-12-1994
US 5794210 A	11-08-1998	AU 1415397 A CA 2240314 A EP 0934570 A WO 9722074 A US 5855008 A	03-07-1997 19-06-1997 11-08-1999 19-06-1997 29-12-1998
WO 9834187 A	06-08-1998	DK 10797 A AU 5652298 A	30-01-1997 25-08-1998
WO 9634356 A	31-10-1996	US 5845265 A	01-12-1998

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Derrière Internationale No

PCT/FR 99/02754

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB 7 G07C13/00 G06F17/60		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) CIB 7 G07C G06F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	DE 196 43 690 A (S FÖRSTL) 30 avril 1998 (1998-04-30) abrégé colonne 1, alinéa 1 -colonne 3, alinéa 2 ---	1,3
X	EP 0 577 921 A (THE CENTER FOR POLITICAL PUBLIC RELATIONS, INC.) 12 janvier 1994 (1994-01-12)	1,3
Y	abrégé colonne 1, ligne 1 -colonne 1, ligne 44 colonne 7, ligne 23 -colonne 7, ligne 53 colonne 14, ligne 55 -colonne 15, ligne 11; figure 14 --- -/--	2,4
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée "T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets		
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 18 janvier 2000		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 26/01/2000
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl. Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Skulikaris, I

Formulaire PCT/SA/210 (deuxième feuille) (juillet 1992)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Der .e Internationale No
PCT/FR 99/02754

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités. avec le cas échéant. l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	US 5 794 210 A (CYBERGOLD, INC.) 11 août 1998 (1998-08-11) abrégé colonne 7, ligne 48 -colonne 7, ligne 60 ---	2,4
A	WO 98 34187 A (AUTOCOM APS) 6 août 1998 (1998-08-06) abrégé ---	2,4
A	WO 96 34356 A (FLEANT, INC.) 31 octobre 1996 (1996-10-31) abrégé page 2, ligne 27 -page 2, ligne 28 page 9, ligne 21 -page 11, ligne 30 -----	1-4

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Der. e Internationale No

PCT/FR 99/02754

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19643690 A	30-04-1998	AUCUN	
EP 0577921 A	12-01-1994	JP 2747171 B JP 6028382 A DE 69318893 D DE 69318893 T HK 1011833 A KR 133954 B US 5377099 A	06-05-1998 04-02-1994 09-07-1998 22-10-1998 16-07-1999 15-05-1998 27-12-1994
US 5794210 A	11-08-1998	AU 1415397 A CA 2240314 A EP 0934570 A WO 9722074 A US 5855008 A	03-07-1997 19-06-1997 11-08-1999 19-06-1997 29-12-1998
WO 9834187 A	06-08-1998	DK 10797 A AU 5652298 A	30-01-1997 25-08-1998
WO 9634356 A	31-10-1996	US 5845265 A	01-12-1998